



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

FORUM DES FEMMES

«Femmes, Paix et Développement en Francophonie»

Contribuer à la construction d'un espace de démocratie, de paix et de sécurité en tant qu'impératif pour un développement durable et solidaire dont les acteurs essentiels sont les femmes, tel était l'objectif du Forum « Femmes, Paix et Développement en Francophonie », tenu les 26 et 27 novembre 2014 à Dakar. Ce fut l'occasion pour les acteurs et actrices du développement, les représentants de la société civile, les chercheurs, mais aussi les décideurs et partenaires au développement, d'approfondir et d'accorder leur compréhension des enjeux politiques, économiques, culturels et sociaux en relation avec l'égalité de genre dans l'espace francophone. Les discussions dans les panels et lors de la table ronde ont permis de formuler un certain nombre de recommandations à l'intention des Chefs d'Etat présents au Sommet. Ces recommandations appellent, d'une manière générale, les Etats de la communauté francophone à favoriser l'autonomisation des femmes, à renforcer leur pouvoir économique, à combattre les discriminations qui leur sont faites en matière de rémunération, d'accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé, aux instances de décision, à éliminer toutes les formes de violence de genre et à promouvoir la paix et la sécurité dans l'espace francophone et dans le monde. Les participants ont également souhaité que l'avenir de la francophonie soit construit non pas seulement autour de la langue mais aussi du partage de valeurs communes.



Mme Odile Ndoumbé Faye,
secrétaire exécutive de l'Association
africaine pour la recherche et le
développement (AFARD)

Introduction

Le contexte économique mondial connaît des accélérations liées à l'amplification de la mondialisation et à la dérégulation financière. De l'avis de nombreux observateurs, ce sont ces accélérations qui sont à l'origine de la crise économique mondiale en vigueur depuis 2008. Celle-ci a, à son tour, accentué les inégalités de genre en termes d'emploi, de revenus, d'accès au financement, etc. C'est dans ce contexte que s'est tenu le Forum International sur « Femmes, Paix et Développement en Francophonie » les 26 et 27 novembre 2014 à Dakar, en prélude au XV^{ème} Sommet de la Francophonie.

Ce Forum était dédié au rôle, à la place et à la contribution des femmes au développement durable ainsi qu'à la construction de la paix au sein de l'espace francophone. Il faisait ainsi partie de la série d'activités d'accompagnement du Sommet, destinées à alimenter la réflexion sur les contraintes, les défis et les opportunités relatifs à l'inclusion économique et socio-culturelle des femmes, à leur participation dans les

processus de prise de décision, ainsi que dans la construction des États dans l'espace francophone. Ce policy brief synthétise les discussions, les conclusions et les recommandations issues du Forum.

D'une organisation essentiellement culturelle, l'OIF est passée à une institution beaucoup plus tournée vers des questions de développement, de respect des droits humains, de démocratie, de paix et de sécurité. Aujourd'hui, l'un de ses grands objectifs est de permettre à la communauté francophone de peser toujours plus sur les grandes questions internationales, sur les mutations et les tendances qui animent la marche de l'humanité.

Le Forum et le Sommet de Dakar se sont tenus précisément à un moment où la communauté internationale amorçait le tournant de l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de l'élaboration de l'Agenda du développement post-2015. La période était donc propice à la construction d'un espace de démocratie, de paix, de sécurité et de développement durable dans lequel les femmes auront un rôle clé.

Synthèse des résultats des travaux du Forum : état des lieux de la situation des femmes en francophonie, défis et opportunités

L'ambition des organisateurs du Forum « Femmes, Paix et Développement en Francophonie » était de créer un cadre de réflexion critique sur les contraintes, les défis et les opportunités liés à l'inclusion économique des femmes, à leur participation dans les processus de paix et de construction d'un espace francophone solide. D'où les quatre thématiques retenues : Famille productive et autonomisation des femmes ; Emploi et pouvoir économique des femmes ; Citoyenneté ; Femmes, Paix et Sécurité. Chacun de ces axes a été pris en charge dans le cadre d'une session parallèle organisée sous forme de panel. Les sessions ont été suivies d'une table ronde consacrée à «l'Agenda de la Francophonie pour la promotion de la femme dans les stratégies à moyen terme ». Les développements qui suivent proposent un résumé des principaux résultats du Forum.

Famille productive et autonomisation des femmes

Le Forum a permis de mettre l'accent sur les acquis, les contraintes et les opportunités quant à l'effectivité du rôle des femmes dans les sphères socio-économique, politique et culturelle. La réflexion a posé de façon claire les nombreux défis que les Etats membres de l'OIF doivent, dans leurs politiques et stratégies de développement, relever pour permettre aux femmes de contribuer efficacement au développement socio-économique de l'espace francophone.

Les questions soulevées dans la session consacrée à cette thématique étaient les suivantes :

- Comment les positions sociales de la femme dans la cellule familiale déterminent-elles son progrès ou son inclusion dans la sphère publique ?

- Comment la famille contribue-t-elle à la promotion économique et sociale de la femme ?

- Comment faire de la famille le cadre par excellence de promotion des valeurs de paix, d'égalité et de progrès ?

- Comment la famille peut-elle contribuer à lutter contre les discriminations basées sur le genre ?

Il est apparu que si les contraintes et obstacles à l'élimination de ces discriminations se posent au niveau familial ils prennent leurs racines au sein de la société tout entière. Ils sont notamment liés à la fois à la lourdeur des tâches do-

mestiques qui pèsent sur les femmes et aux difficultés de l'accès et du maintien des filles à l'école.

Par ailleurs, malgré tous les efforts déployés en matière de santé maternelle et infantile, beaucoup de femmes et d'enfants continuent d'être exposés aux risques liés à la grossesse et à l'accouchement. Si la mortalité maternelle a presque disparu dans les pays francophones développés, et si elle est en net recul en Asie du Sud-Est et en Afrique du Nord, elle reste encore très préoccupante en Afrique Centrale et de l'Ouest. Cette situation s'explique par les difficultés d'accès aux infrastructures de santé, le non respect des droits élémentaires de santé des plus vulnérables, la faiblesse des budgets de santé publique, le tout, sur fond de pauvreté féminine persistante.

La résolution de ces problèmes passe par l'application effective des différents résolutions, engagements et pro-

grammes élaborés par les Etats en matière d'éducation et de soins de santé en faveur des femmes. On sait par exemple que, compte tenu du rôle que jouent les femmes dans la scolarisation et la santé des filles, si rien n'est fait pour améliorer leur statut dans la société, pour combattre les schémas patriarcaux et les stéréotypes qui éloignent les filles de l'école, il est fort probable que les pays mettront encore longtemps à atteindre un niveau d'éducation permettant aux femmes d'accéder à l'autonomie sur le plan économique, social et politique. Aujourd'hui, en dépit des engagements pris par les Etats et les partenaires au développement, il subsiste un grand écart entre les objectifs fixés et les progrès réellement accomplis en matière d'égalité et d'autonomisation des femmes, en ce sens que celles-ci continuent de souffrir de nombreuses violations de leurs droits dans le cadre familial, professionnel et social.



Le Présidium

Emploi et pouvoir économique des femmes

Toutes les évaluations montrent que, malgré leur participation croissante aux activités économiques marchandes et non marchandes, parallèlement à leur rôle traditionnel au sein de la cellule familiale, le pouvoir économique des femmes est toujours aussi contraint par les discriminations dont elles sont victimes en matière d'accès à l'emploi, de rémunération, de statut professionnel, de promotion, etc.

Outre leur accès limité aux activités génératrices de revenus, les femmes sont toujours confrontées à des difficultés d'approvisionnement en facteurs de production, de contrôle du produit de leurs activités, d'accès aux produits et services financiers et à l'inadéquation de leur formation aux besoins du marché du travail. D'où leur confinement dans les activités économiques informelles, précaires et faiblement rémunérées.

La crise qui secoue l'économie mondiale depuis 2008 est venue renforcer certaines de ces discriminations. Elle a provoqué partout l'augmentation du chômage, la précarisation des emplois, l'accroissement des inégalités de revenus, une paupérisation grandissante. L'une des conséquences de cette situation est de faire perdre aux femmes des droits acquis, de les exclure de la vie économique active et de les renvoyer vers la gestion domestique du foyer (éducation, santé, alimentation). D'où l'émergence d'alternatives pour faire face à la précarité et à la paupérisation.

Tel est le sens de la présence quasi exclusive des femmes d'Afrique de l'Ouest francophone sur les marchés des fruits et légumes et dans les micro-entreprises. Pour faire fructifier ces activités, elles organisent, à un échelon local, des «tontines» où elles mutualisent leurs ressources en vue de les redistribuer ou de les affecter à d'autres dépenses comme celles de santé ou d'éducation. Néanmoins, les obstacles rencontrés ne sont pas négligeables. Aux besoins de formation, s'ajoutent les méventes, le niveau élevé des coûts de transport, l'inorganisation des circuits de distribution, les impayés, etc.

En Europe francophone et au Québec aussi, la précarité économique pousse de plus en plus de femmes à s'engager dans l'économie sociale et solidaire.

Qu'elles soient auto-employées ou bénévoles, ces femmes oeuvrent à accompagner des citoyennes pauvres ou en difficulté en les aidant à se réinsérer dans le marché du travail ou à créer leur propre outil de travail. Ces alternatives ne vont pas non plus sans difficultés. Elles se heurtent à la logique de « rentabilité » et à l'obligation de résultats qui les poussent vers la recherche de performance.

Femmes, citoyenneté et droits humains

Sur la question de la citoyenneté des femmes en francophonie, le Forum a tenu compte de l'interpénétration du local et du global du fait de la mondialisation ; ce qui affecte forcément la vie des femmes. C'est pourquoi les discussions se sont focalisées sur la question de l'universalisme et/ou du relativisme culturel autour du corps et de l'identité de la femme. Si certains participants ont reconnu la nécessité d'aller vers des solutions globales pour répondre aux grands problèmes qui agitent le monde, d'autres ont estimé qu'il faut allier cette approche universelle avec un relativisme culturel fondé sur l'altérité.

Si l'on sait que la question de l'égalité femme-homme constitue un point de tensions entre universalisme et relativisme culturel, on comprend mieux la nécessité de repenser les disparités et les diversités selon une approche genre. Pour le Forum, il s'agissait de fédérer les énergies dans une dynamique endogène de réflexion sur différents vécus de femmes au plan micro et/ou local, mais articulée à des analyses pointues en lien avec les problématiques qui interpellent l'égalité femme-homme. Car, pour les organisations de femmes, l'avenir de la francophonie n'est pas seulement dans la langue, mais plutôt dans des valeurs partagées, la langue étant un support pour y arriver.

Traitant plus précisément de la question de la parité homme-femme dans la participation à la vie publique et aux instances de décision, les participants du Forum ont noté que, malgré leur forte présence dans la vie politique (à travers les campagnes électorales notamment), les femmes sont très souvent reléguées au second plan au moment de choisir les futurs élus. C'est pourquoi, les rares pays qui légifèrent en la matière imposent de plus en plus une représentation plus forte des femmes dans les institu-



El Hadj Hamidou Kassé, Président du Conseil scientifique du Forum

tions politiques. Pour l'OIF, le défi consiste alors à encourager la généralisation de ce mouvement à tous les pays membres.

Outre une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans le cadre de la stratégie à moyen terme de la francophonie (2015-2022) et dans tous les programmes nationaux et internationaux de l'Agenda post-2015, les participants du Forum ont recommandé que des mesures concrètes soient prises par le Sommet de Dakar pour permettre aux femmes de jouer pleinement leur rôle de citoyennes au service de la paix et du développement durable.

Paix, sécurité et violences faites aux femmes

Il ressort des communications et des discussions consacrées à cette thématique que la paix ne doit pas être considérée uniquement comme l'absence de guerres ; elle suppose également la satisfaction des besoins élémentaires de l'homme. Quant au concept de sécurité, il renvoie à un état dépourvu de toutes les menaces susceptibles de mettre en danger la vie humaine, d'où la notion de sécurité humaine. Il s'ensuit qu'il ne peut pas y avoir la paix sans la sécurité, ni la sécurité sans la paix. La rupture de la paix et de la sécurité n'est donc pas uniquement causée par les conflits armés, elle peut aussi être due à tout ce qui touche à la dignité humaine, notamment la pauvreté et les violations des libertés individuelles et collectives.

Parmi les causes à l'origine des conflits enregistrés dans les pays d'Afrique francophone en particulier, on peut citer : la concentration du pouvoir politique entre



Une vue de la salle pendant la plénière

les mains de groupes peu respectueux de démocratie et de bonne gouvernance, les violations des droits humains, le non respect des libertés individuelles, etc. Si ces conflits peuvent affecter tous les secteurs et toutes les couches de la population, il n'est pas moins vrai que ce sont les femmes et les enfants qui en subissent les plus graves conséquences. Celles-ci vont des massacres à grande échelle, à la famine, aux maladies, aux déplacements massifs des populations, aux violences sexuelles. D'où la nécessité d'associer les femmes à tout processus de restauration de la paix et de reconstruction post-conflits. Le grand défi de l'OIF est de faire appliquer par les Etats membres, les résolutions et les engagements en matière de paix et de sécurité pris dans les instances internationales comme le Conseil de Sécurité avec la nécessaire implication des femmes.

Le Forum a également été l'occasion de faire un état des lieux des violences basées sur le genre et des stratégies de protection des victimes dans les différents pays. Il ressort des interventions que ce genre de violences multiformes sévit dans tout l'espace francophone et dans tous les secteurs d'activités. Les expériences de lutte contre les mutilations sexuelles que mènent un certain nombre de pays montrent qu'il ne suffit pas d'avoir des textes, il faut les rendre contraignants et les accompagner de sanctions pour décourager les auteurs de ces violences.

Quant aux femmes handicapées, elles sont habitées par le double sentiment d'exclusion et de négation de leurs droits, car elles vivent des discriminations qui les désavantagent dans toutes les situations où elles sont en compétition avec d'autres (accès à l'emploi, à

l'éducation, à la santé, etc.). La mise en place de politiques inclusives cohérentes en faveur de cette frange de la population constitue un défi important pour les pays de l'espace francophone.



IMPLICATIONS ET RECOMMANDATIONS

Rappelons-le, l'objectif du Forum «Femmes, Paix et Développement en Francophonie» était d'offrir un espace de dialogue et d'échanges entre acteurs de la société civile, chercheurs et décideurs sur les défis à relever et les opportunités à saisir pour un renforcement effectif du rôle des femmes dans les sphères de décision, leur plus grande implication dans les processus de développement économique et social et pour leur présence à toutes les étapes de construction et de maintien de la paix dans l'espace francophone. Après l'état

Promouvoir des politiques susceptibles d'améliorer la représentativité des femmes dans l'espace politique et les instances de décision, leur apporter l'assistance nécessaire pour la formalisation de leurs activités économiques, développer les programmes de formation et de renforcement des capacités des femmes, surtout en milieu rural, adopter des législations non discriminatoires et des mesures de répression contre les auteurs des violences faites aux femmes, constituent quelques-uns des grands défis que l'OIF doit relever dans les prochaines décennies.

des lieux de la situation des femmes dans l'espace francophone et l'identification des défis à relever, des recommandations pertinentes ont été formulées à l'intention des Chefs d'Etats

présents au Sommet de Dakar. Ces recommandations ont été répertoriées puis regroupées dans les quatre thématiques ci-après retenues par le Forum.

1. Renforcer l'autonomisation des femmes

L'indépendance économique des femmes revêt une importance cruciale dans la lutte pour l'égalité homme-femme, en même temps qu'elle s'inscrit dans les objectifs d'un développement durable qui concilie la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la croissance économique et la sauvegarde de l'environnement.

Les recommandations formulées sur cette thématique sont les suivantes :

1. Accélérer l'adoption de mesures concrètes en faveur :

- de l'accès des filles à une éducation complète et de qualité ;
- du renforcement des capacités des femmes de manière qu'elles soient pleinement représentées dans les instances de décision ;
- de la promotion des droits et de l'accès des femmes aux ressources économiques, en garantissant, entre autres, leur accès à la terre et à toutes les autres formes de propriété, au crédit, à l'héritage, aux ressources naturelles et aux nouvelles technologies appropriées ;

2. Soutenir la diversification des activités agricoles des femmes qui leur confère une plus grande autonomie et une plus grande résistance face aux risques environnementaux et climatiques ;

3. Promouvoir des mécanismes d'appui à l'entrepreneuriat féminin, à la protection et à la résilience des femmes et jeunes filles vulnérables ;

4. Accroître les opportunités économiques des femmes, en leur donnant les moyens et les capacités de concevoir et de mettre en oeuvre leurs propres projets en fonction des priorités locales ;

5. Lutter contre les stéréotypes de genre en milieu scolaire et dans l'orientation éducative en ouvrant les possibilités de formation aux jeunes filles en rapport avec les besoins du marché du travail, notamment, dans les domaines émergents des énergies vertes, des innovations numériques, de l'économie sociale et solidaire et de la création artistique et culturelle.

2. Favoriser l'emploi et le pouvoir économique des femmes

Les femmes sont parmi les acteurs du développement les plus marginalisés dans les processus économiques actuels. Cela donne à la Francophonie une responsabilité de premier plan pour leur insertion socioéconomique. Qu'elles soient locales, nationales ou internationales, les initiatives dans ce sens devraient reposer sur la capacité d'innovation et l'esprit d'entreprise des femmes elles-mêmes.

Les recommandations issues de cette thématique sont les suivantes :

1. Prendre des mesures concrètes et immédiates en faveur :

- de la promotion de l'égalité d'accès et de maintien des filles à tous les niveaux d'éducation ;
- du développement d'une offre de formation qualifiante pour les filles ;
- de l'entrepreneuriat et l'esprit d'initiative des femmes ;

2. Améliorer l'employabilité des femmes et des jeunes filles par la formation dans différents corps de métiers ou par la réalisation de projets ;

3. Renforcer les capacités productives des femmes en leur facilitant l'accès aux ressources productives (intrants, terres, crédit, financement....) ;

4. Promouvoir et soutenir les cultures vivrières pratiquées dans les exploitations familiales qui offrent aux femmes des opportunités d'emploi et de participation accrue à la gestion de la production ;

5. Mettre en place des projets et programmes adaptés de prise en charge économique et sociale des femmes vivant avec un handicap.



Forum des Femmes «Femmes, Paix et Développement en Francophonie»

3. Créer les conditions de l'égalité et de l'accès des femmes aux instances de décision et à la citoyenneté

La participation, sur un pied d'égalité, des femmes et des hommes à tous les domaines de la vie économique, politique et sociale constitue un élément essentiel de démocratie et de développement durable.

Les recommandations sur cette thématique sont les suivantes :

1. Prendre des mesures concrètes et immédiates pour rendre effective l'égalité homme-femme à travers :
 - l'adoption d'une charte de la Francophonie sur l'égalité de genre et les droits des femmes ;
 - l'information et la sensibilisation sur les textes internationaux relatifs à la promotion et à la protection des droits des femmes, notamment, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes ;
 - l'harmonisation des législations nationales et internationales en vue d'une application effective des instruments juridiques visant l'égalité homme-femme ;
 - la prise en compte de l'approche genre dans les politiques publiques et sa traduction dans des lois et textes réglementaires favorables à l'égalité participation des femmes et des hommes à la vie politique, économique et sociale;
 - l'adoption au niveau national de textes législatifs et réglementaires qui répriment les coutumes et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles.
2. Amener les États à respecter leurs engagements souscrits au niveau national et international en mettant leur responsabilité au coeur de la définition et de la mise en oeuvre des politiques publiques ;
3. Instituer des lois non discriminatoires en matière d'héritage - y compris de la terre - de droit de vote et d'éligibilité ;
4. Fixer l'âge légal minimum du mariage à 18 ans pour les filles et en garantir l'effectivité ;
5. Renforcer les capacités d'intervention, de négociation et d'influence des femmes par la formation et l'information sur les droits humains en général, et leurs droits en particulier ;
6. Encourager et promouvoir l'inscription de la loi sur la parité dans les textes législatifs, réglementaires et statutaires de toutes les institutions représentatives ;
7. Travailler au sein des écoles à la promotion d'une éducation à la non-violence, à la santé sexuelle et reproductive, au respect des droits humains et de l'égalité femme-homme, à l'élimination de toutes les pratiques qui perpétuent les discriminations et les violences faites aux femmes et aux filles.



Une vue de la plénière

4. Préserver la paix et la sécurité et éliminer les violences faites aux femmes

Bien qu'elles y soient souvent étrangères, les femmes paient souvent le plus lourd tribut aux conflits armés, à l'insécurité et aux violences, du fait de leur plus grande vulnérabilité à la pauvreté, aux inégalités, aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

Les recommandations relatives à cette thématique sont les suivantes :

1. Prendre des mesures concrètes et immédiates en faveur :

- de la mise en conformité des législations existantes, des politiques et des procédures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles au niveau national avec le droit international et les meilleures pratiques en la matière ;
- de l'élimination des obstacles à l'accès à la justice pour les femmes victimes de violences (allègement des procédures, gratuité du certificat médical, transcription des données) ;
- du développement, dans chaque pays, d'un plan d'actions qui rassemble en un collectif le gouvernement, les organisations de la société civile, les médias et le secteur privé pour mettre un terme aux violences faites aux femmes et aux filles ;
- de la mise en place d'observatoires nationaux et internationaux de veille et d'alerte pour anticiper sur les causes, les manifestations et les conséquences des violences basées sur le genre.

2. Elaborer, appuyer et mettre en oeuvre des stratégies globales et intégrées de prévention et d'élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles au premier rang desquelles les mutilations génitales, en mettant en place des législations interdisant et condamnant ces pratiques ;

3. Oeuvrer à l'élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes et rendre plus contraignantes les lois contre ces violences.

4. Lutter contre l'impunité en poursuivant et en sanctionnant les auteurs de violences sexuelles, en reconnaissant et en respectant le droit à une réparation juste et équitable pour les victimes ;

5. Prendre en compte la dimension genre dans la prévention et la gestion des conflits, ainsi que dans le maintien de la paix et de la sécurité ;

6. Mettre les femmes au coeur des processus de prévention et de résolution des conflits et renforcer leur rôle dans les prises de décision relatives aux opérations de reconstruction post-conflit.

----- 0 -----

Publié par le CRES avec l'appui
du Centre de Recherches pour
le Développement International
Téléphone : +1 613 236 6163
Télécopieur : +1 613 238 7230
info@crdi.ca
www.crdi.ca